

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 novembre 2019

Présents : Nicolas FEDOU – Marc ASTRIC – Gilles VIEULLES – Magali FLAGEL – Claudie TOMASEK – Régis ARTIS
Georges AT – Jacqueline CALASTRENG – Valérie GRATIAS – Rose-Marie MELENDU – Joël OULIE –
Thomas PORTIER – Anne-Marie ROBERT

Absents excusés (avec procuration) : Laëtitia AUGUSTIN (procuration à Claudie TOMASEK)

Absents excusés (sans procuration) : Vincent MAHOUT

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Claudie TOMASEK

*** **

La séance a été ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

DELIBERATION N°1 - Terres du Lauragais : Approbation du Rapport n°5 CLECT suite au transfert des compétences « petite enfance » et prise de compétence supplémentaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Terres du Lauragais demande à toutes les communes membres d'approuver les rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. Cette Commission détermine les conditions de reprise des compétences transférées à l'intercommunalité.

Le Rapport 5 est relatif à la prise de compétences « petite enfance » et compétences supplémentaires qui correspond pour la commune de Villenouvelle à la reprise du Relais d'Assistante Maternelle par Terres du Lauragais.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le rapport 5 de la CLECT.

Votants : 14 (dont 1 procuration) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

DELIBERATION N°2 - Terres du Lauragais : Approbation du Rapport CLECT n°6 révisions suite au transfert de la compétence « enfance »

Monsieur le Maire présente le Rapport 6 de la CLECT soumis à approbation du conseil municipal par Terres du Lauragais.

Il est relatif à la prise de compétence « enfance » par la Communauté de Communes. Elle se définit par la mise en œuvre d'accueils de loisirs et d'activités accessoires le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires.

15 communes sont concernées par ce transfert de compétences dont Villenouvelle ne fait pas partie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le rapport 6 de la CLECT.

Votants : 14 (dont 1 procuration) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

DELIBERATION N°3 - Terres du Lauragais : Approbation du Rapport CLECT n°7 Révision libre suite au transfert de compétence Enfance-Jeunesse ALSH Villefranche de Lauragais

Monsieur le Maire présente le Rapport 7 de la CLECT soumis à approbation du conseil municipal par Terres du Lauragais.

Il est relatif à la prise de compétence « enfance » par la Communauté de Communes et plus précisément à la reprise du centre d'accueil de loisirs sans hébergement de Villefranche de Lauragais.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le rapport 7 de la CLECT.

Votants : 14 (dont 1 procuration) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

DELIBERATION N°4 - Terres du Lauragais : Approbation du Rapport CLECT n°8 révisions concernant le CEJ Coordination pour les 3-12 ans

Monsieur le Maire présente le Rapport 8 de la CLECT soumis à approbation du conseil municipal par Terres du Lauragais.

Il est relatif à la prise de compétences « contrat enfance-jeunesse et coordination pour les 3-12 ans » par la Communauté de Communes.

10 communes sont concernées par ce transfert, elles sont situées sur l'ancien territoire de Cœur Lauragais.

Votants : 14 (dont 1 procuration) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

DELIBERATION N°5 - SDEHG : Engagement de la participation financière de la commune pour la rénovation de l'éclairage public, avenue des Mûriers

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie a demandé au SDEHG un diagnostic technique et financier relatif à la rénovation de l'éclairage public avenue des Mûriers.

Cette rénovation permettra sur cette zone une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 75 %, soit 486 €/an.

Le montant total de cette opération est estimé à 44 000 euros subventionnée à 80% par le SDEHG. La part restant à la charge de la commune est de **8 911 €**.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Votants : 14 (dont 1 procuration) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

DELIBERATION N°6 - SDEHG : Engagement de la participation financière de la commune pour la rénovation de l'éclairage public, Place des fontaines

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie a demandé au SDEHG un diagnostic technique et financier relatif à la rénovation de l'éclairage public Place des fontaines.

Cette rénovation permettra sur cette zone une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 91 %, soit 1 349 €/an.

Le montant total de cette opération est estimé à 48 813 euros subventionnée à 80% par le SDEHG. La part restant à la charge de la commune est de **9 886 €**.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Votants : 14 (dont 1 procuration) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

DELIBERATION N°7 - SDEHG : Ouverture d'une enveloppe financière prévisionnelle annuelle pour 2020 pour les petits travaux urgents

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été voté lors de la séance du 16 mai 2019, l'ouverture d'une enveloppe prévisionnelle annuelle de 10 000 euros auprès du SDEHG afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés.

Il propose au conseil municipal de délibérer sur l'ouverture d'une nouvelle enveloppe prévisionnelle annuelle pour l'année 2020.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De décider de couvrir la part restant à la charge de la commune dans la limite de 10 000 €, par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.
- De lui permettre :

- d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
- de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
- de valider la participation de la commune ;
- d'assurer le suivi des participations communales engagées.
- De l'autoriser à signer tout document relatif aux travaux correspondants.

Votants : 14 (dont 1 procuration) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

DELIBERATION N°8 - VIE ASSOCIATIVE : subventions aux associations

Il est proposé au Conseil Municipal de verser pour l'année 2019 les subventions suivantes aux associations citées ci-dessous :

Amis de la DANSE	300
Boîte à MUSIQUE	800
RUGBY	1900
FOOT LOISIR	350
ECOLE DE FOOT	600

Votants : 14 (dont 1 procuration) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

DELIBERATION N°9 - FINANCES : Attribution de l'indemnité du receveur municipal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'arrivée depuis avril 2019 d'un nouveau Receveur municipal à la Trésorerie de Villefranche de Lauragais.

Il propose au conseil municipal de lui allouer, comme pour ses prédécesseurs, une indemnité de conseil et une indemnité de confection des documents budgétaires afin qu'il puisse assurer auprès de la Mairie des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire.

Votants : 14 (dont 1 procuration) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

Fin de la séance à 20h00.